

**NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS LIBRES QUI SE PRÉSENTENT AUX ÉPREUVES
ANTICIPÉES DE FRANÇAIS SESSION 2015**

Présentation des épreuves et conseils méthodologiques

Les candidats doivent préparer deux épreuves

- A. Une **épreuve écrite** (4h)
- B. Une **épreuve orale** (30 minutes + 20 minutes)

A. **L'épreuve écrite** de l'EAF est constituée, le plus souvent, d'un groupement de documents (extraits d'œuvres et, éventuellement, document iconographique) et impose deux activités : une *activité de synthèse* et une *activité d'écriture* (au choix). Attention, les textes officiels précisent que le groupement de documents peut être remplacé par un extrait d'œuvre plus long, par exemple une nouvelle.

L'activité de synthèse : on l'appelle aussi « question » ou « question de synthèse » ou « question de corpus ». Elle est notée sur 4 points en série générale, sur 6 points en série technologique. Elle suppose un travail de comparaison des documents proposés par le groupement. Il convient de commencer impérativement par cette question qui vise, le plus souvent, à préparer la deuxième activité. Surveillez aussi votre montre : vous ne devez pas consacrer plus de 1h30 à cette activité.

L'activité d'écriture : vous avez le **choix** entre un sujet de dissertation ou un sujet de commentaire ou un sujet d'invention. Ne choisissez pas avant l'épreuve. Préparez-vous pour les trois sujets et attendez de découvrir le sujet de l'épreuve pour arrêter un vrai choix. Cette activité d'écriture est notée sur 16 points en série générale, sur 14 points en série technologique. Vous devez y consacrer au minimum 2h30. Pensez à bien lire les trois sujets même si vous devez n'en traiter qu'un seul : il est fréquent que les sujets s'éclaircissent l'un l'autre.

Ce que vous devez apporter :

- Une pièce d'identité, votre convocation, des stylos ;
- Brouillons et copies sont fournis sur place.

B. **L'épreuve orale** de l'EAF est constituée de deux parties qui visent à apprécier votre travail, votre réflexion et les activités que vous avez menées durant votre préparation.

1. **Temps de préparation** : 30 minutes
2. **Temps de passation** : 20 minutes

La **passation** comprend :

Un *exposé* (10 mn) sur un texte littéraire qui répond à une question précise ;

Un *entretien* (10 mn) qui porte sur la séquence (problématique, lectures analytiques, lectures cursives, activités).

Les recommandations que nous vous adressons rappellent le déroulement des épreuves orales et la meilleure façon de vous y présenter en confiance.

LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE ORALE

Ce que vous devez apporter à l'heure précise de votre convocation :

- Une pièce d'identité et votre convocation ;
- Le descriptif que vous aurez élaboré lors de votre préparation, en un exemplaire ;
- Les textes des lectures analytiques non annotés, les œuvres intégrales étudiées, en un exemplaire ; éventuellement le manuel à partir duquel vous avez travaillé, en deux exemplaires.

Cet ensemble sera rangé dans un classeur ou porte-vues en suivant l'organisation proposée par le descriptif (séquence après séquence, les extraits de textes devant être associés à leur séquence). Classez aussi des travaux, activités ou textes personnels. Il s'agit de donner à voir rapidement votre travail de préparation. Il va de soi que vous ne pouvez insérer dans ce classeur aucun cours, aucune fiche de révision.

- Une montre (le téléphone portable est interdit) ;
- Des stylos de couleur et, éventuellement, des boules Quies ; le papier est fourni.

Le déroulement de l'oral avant la passation

Les candidats sont convoqués par groupe, attendez d'être appelé devant votre salle d'examen : ne vous impatientez pas, restez concentré, relisez vos textes. Un candidat est appelé toutes les demi-heures environ.

L'examineur vous fait signer un bordereau où figurent le texte choisi et la question proposée.

Cette question vous invite à rendre compte d'un aspect essentiel du texte.

Parmi les textes étudiés en lecture analytique, l'examineur peut choisir d'interroger sur :

1. Un texte ou un extrait de texte étudié pendant votre préparation et figurant dans l'un des groupements de textes ou dans l'une des œuvres intégrales étudiées. Il peut donc couper le texte étudié en classe.
2. Un extrait – n'ayant pas fait l'objet d'une explication préalable – tiré d'une des œuvres intégrales que vous avez étudiées. Ne vous inquiétez pas, l'examineur tiendra compte de cette situation.

Assurez-vous que vous comprenez bien la question associée à la lecture analytique. Si vous avez un doute, proposez une reformulation à l'examineur avant de commencer le travail de préparation. Ce dernier le validera ou précisera sa demande.

Lors de la préparation, appliquez-vous à bien identifier ce que l'examineur attend de vous avec cette question et à y répondre de façon organisée et précise. Gérez bien votre temps de préparation et pensez à tous les documents autorisés dont vous pouvez vous servir pour l'entretien.

Les deux temps de la passation :

Première partie : l'exposé sur un texte littéraire (10 points)

Procédez, avant, après ou au milieu de votre introduction, à une lecture à haute voix. L'examineur pourra l'interrompre. Cette lecture à voix haute est essentielle car elle donne à l'examineur une idée de votre compréhension du texte. Vous êtes d'ailleurs évalué sur cette lecture qui doit être correcte et expressive.

Votre exposé a pour but de répondre, de façon ordonnée et argumentée, à la question posée. Il ne consiste pas à restituer telle quelle une lecture analytique effectuée lors de votre préparation ou trouvée sur

Internet. L'examineur n'interviendra pas. Vous devez vous rapprocher des dix minutes. Si votre temps de parole est trop court, l'examineur pourra vous poser une question pour vous permettre de mieux utiliser le temps qui vous est imparti.

Deuxième partie : l'entretien (10 points)

L'entretien porte non seulement sur vos connaissances mais aussi sur vos qualités de réflexion, d'argumentation et sur votre aptitude à entrer dans un dialogue.

L'examineur conduit le dialogue avec vous pour ouvrir des perspectives à partir du texte qui vient d'être étudié, vers l'objet (ou les objets) d'étude relatif(s) au texte, les autres textes et supports étudiés, les activités que vous avez menées. Le descriptif et l'ensemble des documents que vous avez apportés sont une référence précieuse.

Vous pouvez alors mobiliser toutes les activités menées pendant votre préparation (spectacles ou films vus, écritures d'invention, œuvres lues en lecture cursive, écritures critiques, blogs littéraires...).

Les questions de l'examineur sont destinées à instaurer un dialogue constructif, à mettre en valeur vos capacités, à argumenter, réfléchir, communiquer. Faites preuve de conviction.

L'attitude que l'on attend de vous à l'oral :

La situation d'oral implique que vous preniez en compte celui qui est en face de vous et les codes de l'examen. Les deux parties de l'épreuve impliquent des situations de communication différentes : d'abord, vous exposez la réponse à une question littéraire, l'examineur écoute ; ensuite, vous échangez sur les lectures et les activités accomplies dans le domaine de la littérature, de l'histoire des arts, des langues et cultures antiques.

Vous devez adopter une tenue vestimentaire et une attitude correctes, respecter les codes de politesse en arrivant et en sortant.

Utilisez un niveau de langue approprié, courant, mais non familier. Veillez à votre débit et à votre articulation.

Soyez attentif à la communication non verbale : vous vous tenez droit, vous évitez tout signe ou manifestation trop marquée d'affectivité ou de distance désinvolte.

Vous sortirez sans connaître votre note qui vous sera communiquée ultérieurement par le service des examens.

Conseils pour la préparation des candidats :

<http://eduscol.education.fr/cid46199/conseils-pour-la-preparation-des-candidats.html>

Informations pour l'élaboration du descriptif qui guide l'épreuve orale :

<http://eduscol.education.fr/cid46197/descriptif-des-lectures-et-activites.html>

Glossaire des termes principaux des épreuves :

<http://eduscol.education.fr/cid46198/glossaire.html>

Les textes officiels à consulter en ligne sur le site du Ministère de l'Éducation nationale :

1. **Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010** : « Programme de l'enseignement commun de français en classe de seconde générale et technologique et en classe de première des séries générales et programme de l'enseignement de littérature en classe de première littéraire.

NOR : MENE1019760A

Arrêté du 21-7-2010 – J.O. du 28-8-2010

MEN – DGESCO A1-4

<http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>

2. **Bulletin officiel spécial n°3 du 17 mars 2011** : « Français en classe de 1ère des séries technologiques. »

NOR : MENE1104134A

arrêté du 8-2-2011 - J.O. du 25-2-2011

MEN - DGESCO A3-1

<http://www.education.gouv.fr/cid55410/mene1104134a.html>

3. **Bulletin officiel spécial n°7 du 6 octobre 2011** : « Epreuves orales, obligatoire et de contrôle, de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2012 des épreuves anticipées.

NOR : MENE1123643N

note de service n° 2011-141 du 3-10-2011

MEN - DGESCO A2-1

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57488

4. **Bulletin officiel spécial n°7 du 6 octobre 2011** : « Épreuve obligatoire écrite de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2012 des épreuves anticipées »

NOR : MENE1123754N

note de service n° 2011-153 du 3-10-2011

MEN - DGESCO A2-1

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57469